RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUS

Lundi 14 mai 2018

ORDRE DU JOUR

- Mise en place de la Charte d'accueil des enfants nécessitant un suivi particulier
- Réflexion sur l'accompagnement scolaire (PRE, espaces leçons)
- Point sur les travaux dans les écoles (modernisation, sécurisation, numérisation)

- Point sur les travaux dans les écoles (modernisation, sécurisation, numérisation)
- Réflexion sur l'accompagnement scolaire dans la semaine à 4 jours (APC, PRE, espaces leçons, CLAS, répétitions lecture…)
- Le harcèlement à l'école

- Fin des chantiers scolaires : présentation des écoles de la Grangette, de J. Ferry et du Châtelard
- Suite et fin de la réflexion sur l'accompagnement scolaire après la classe (PRE – CLAS – APC – Espaces leçons – Répétitions lecture)
- Intégrations des directrices de crèches dans le processus PEDT pour favoriser notamment le passage de la crèche à la maternelle
- Bilan de la première année d'application de la Charte d'accueil des enfants nécessitant un suivi particulier
- Harcèlement à l'école (bilan des modules mis en place par l'Ifac)
- Actualisation du PEDT pour 2018 - 2021

Présentation de l'école de Jules Ferry

Présentation de l'école de Jules Ferry

Présentation de l'école de la Grangette

Présentation de l'école de la Grangette

Présentation de l'école du Châtelard

Présentation de l'école du Châtelard

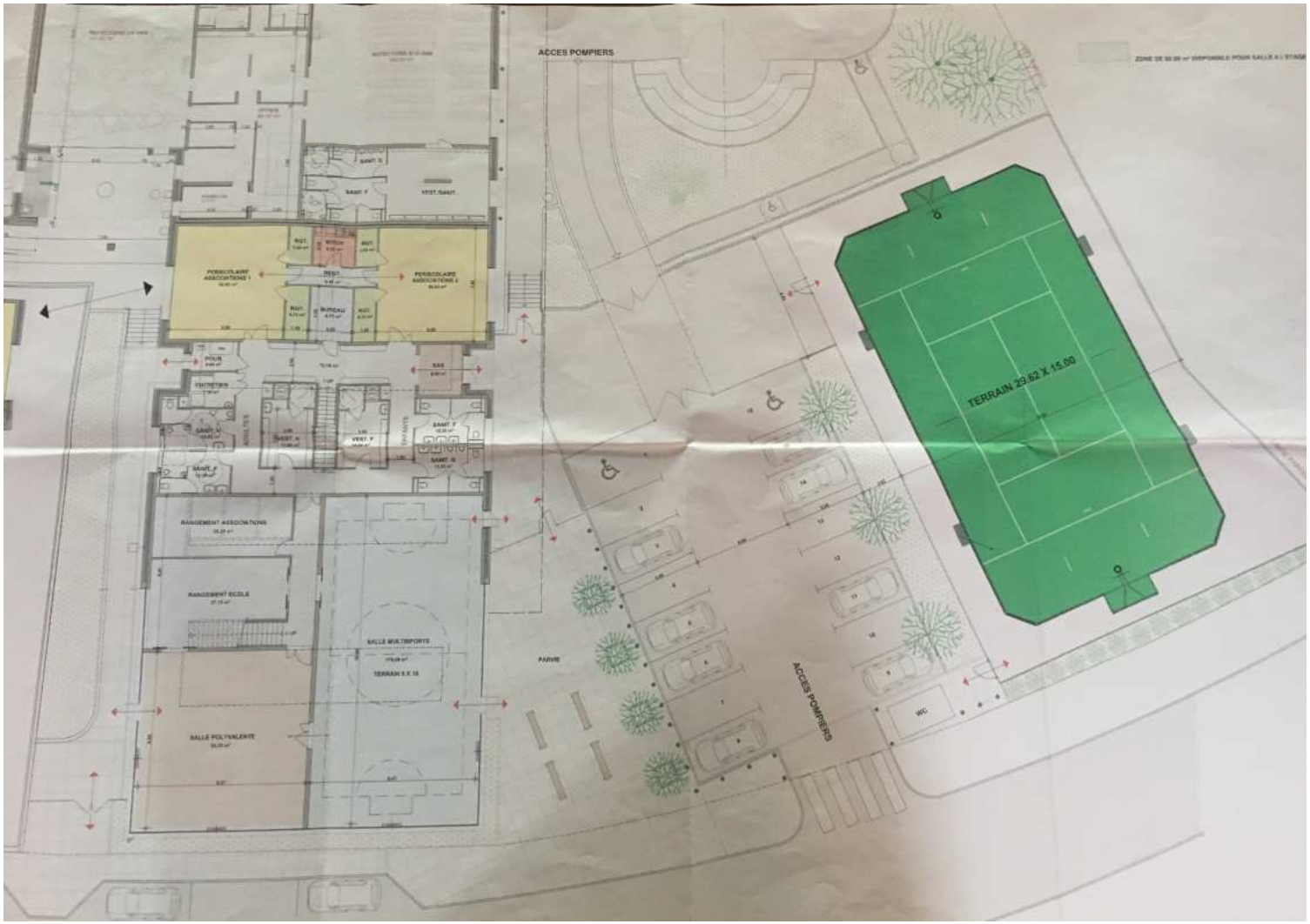

Sécurisation & numérisation

- Toutes les écoles sont équipées de visiophones sur tous les accès utiles
- Tous les parvis qui le nécessitaient ont été sécurisés
- A ce jour, les écoles de Létroz, Vongy, Arts, Morillon, Grangette sont numérisées
- Les écoles de Jules Ferry et du Châtelard seront numérisées pour la rentrée prochaine

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE APRÈS LA CLASSE

A noter : à compter de la rentrée de septembre 2018, le PRE n'existera plus sous sa forme d'aide à la scolarité. Il continuera d'intervenir auprès des familles en difficulté, pour les accompagner dans leurs démarches administratives.

Cohabitation et complémentarité de 4 dispositifs :

APC – CLAS – ESPACES LECONS – REPETITIONS LECTURE

- **APC**
  - Activités pédagogiques complémentaires = soutien scolaire
  - Menés uniquement par l'éducation nationale
  - Groupes de 4 élèves maximum
  - 16h00 – 17h00
  - Gratuit
  - Nombre de séances à déterminer selon les besoins

- **CLAS**
  - Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité = soutien scolaire et ouverture culturelle
  - Menés par des intervenants du CCAS (ancien PRE)
  - Groupes de 8 élèves maximum
  - 16h00 – 17h00
  - Gratuit
  - Nombre de séances à déterminer selon les besoins

La participation d'un enfant à l'un de ces deux dispositifs ne peut se faire que sur proposition d'un enseignant et après acceptation par la famille.

Cohabitation et complémentarité de 4 dispositifs :

APC – CLAS – ESPACES LECONS – REPETITIONS LECTURE

- **Espaces leçons**
  - Permet à l'enfant qui le souhaite de faire ses devoirs sur le temps du périscolaire du soir
  - Menés uniquement les animateurs
  - Groupes de 18 élèves maximum
  - 16h40 – 17h30
  - Payant (cf. coût du périscolaire)
  - Accès libre et non obligatoire

- **Répétitions lecture**
  - Permet aux enfants de CP-CE1 inscrits en périscolaire du soir de travailler spécifiquement la lecture
  - Menés soit par des bénévoles (recrutement en cours) ou le cas échéant par les animateurs
  - Groupes de 8 élèves maximum (4 binômes de 2 qui lisent à haute voix chacun leur tour)
  - 16h40 – 17h30
  - Gratuit (si bénévoles) ou payant (si prestataire d'animation)
  - Accès sur demande de l'enseignant (si gratuit) ou libre (si prestataire animation)

Si le nombre de bénévoles nécessaires n'est pas suffisant à la rentrée scolaire, l'atelier de Répétitions lecture intégrera les Espaces leçons.

Objectifs de l'intégration des directrices de crèches dans le dispositif PEDT :

- Enrichir la réflexion par l'intégration de nouveaux professionnels de la Petite Enfance.
- Faciliter le passage de la crèche à la maternelle pour les enfants et leur famille
- Homogénéiser les fonctionnements des deux secteurs

Qui font suite aux récentes Assises de l'Ecole maternelle pointant les difficultés suivantes :

- Un taux d'encadrement insuffisant (y compris ATSEM)
- Un traitement distinct 0/3 ans et 3/6 ans : PMI et système petite enfance d'un côté, éducation nationale de l'autre, donc pas d'unité des politiques au niveau national
- Le développement « global » de l'enfant trop délaissé au profit d'une « préparation » au CP qui n'a pas démontré son efficacité (Cf. étude PIRLS) : les pays qui pratiquent le développement global de l'enfant avant 6 ans ont de meilleurs résultats que ceux qui conçoivent comme nous un peu trop la maternelle comme une préparation à l'école élémentaire.

Plus d'informations à venir, suite au séminaire EN-Ville du 22 mai

Quelques données :

- 100 enfants ont été signalés par leur(s) parent(s) par le biais de l'encart présent dans le dossier d'inscription (sur environ 1700 familles inscrivant au moins un enfant à l'école)
- Une base de donnée commune (Ville – Ifac puis EN) a été créée durant l'été 2017
- Document confidentiel, partagé uniquement avec l'EN et les équipes Ifac
- Sur l'année 2017/2018, une dizaine de noms supplémentaires ont été ajoutés suite à des problématiques rencontrées notamment sur les temps périscolaires
- A permis un accueil amélioré de ces enfants
- Encore beaucoup d'enfants non signalés et dont on découvre la spécificité lors de leur premier jour d'accueil.

Quelques données :

- 100 enfants ont été signalés par leur(s) parent(s) par le biais de l'encart présent dans le dossier d'inscription (sur environ 1700 familles inscrivant au moins un enfant à l'école)
- Une base de donnée commune (Ville – Ifac puis EN) a été créée durant l'été 2017
- Document confidentiel, partagé uniquement avec l'EN et les équipes Ifac
- Sur l'année 2017/2018, une dizaine de noms supplémentaires ont été ajoutés suite à des problématiques rencontrées notamment sur les temps périscolaires
- A permis un accueil amélioré de ces enfants
- Encore beaucoup d'enfants non signalés et dont on découvre la spécificité lors de leur premier jour d'accueil.

ACTIVITES

Mardi 15 mai 2018

ORDRE DU JOUR

- Nouvelles activités TAP 2017/2018
- Projets 2017/2018 (1ers secours, permis, remise des dictionnaires…)
- Bilan du nouveau format des TAP (après un mois)
- Utilisation du Passeport enfant
- Format des séances de natation sur le temps scolaire
- Projet Aviron sur les écoles (bilan des rencontres inter-écoles et préparation du championnat)
- Présentations des accueils de loisirs
- Composition des goûters sur les périscolaires et les accueils de loisirs

- Présentation des (nouvelles) activités du 2e trimestre
- Réflexion sur le nouveau format des temps périscolaires 2018/2019

- Bilan TAP 2017/2018
- Bilan du Passeport Citoyen
- Suite et fin de la réflexion sur le format des activités l'an prochain
  - Animations en cantine ?
  - Récréations animées ?
- Mise en place des permis Transport en commun et Internet sur les périscolaires du soir
- Bilan du permis Vélo 2018
- Présentation du nouveau format de natation scolaire 2018/2019

Quelques données : cf compte rendu

BILAN DU PASSEPORT CITOYEN

Quelques données :

cf compte rendu

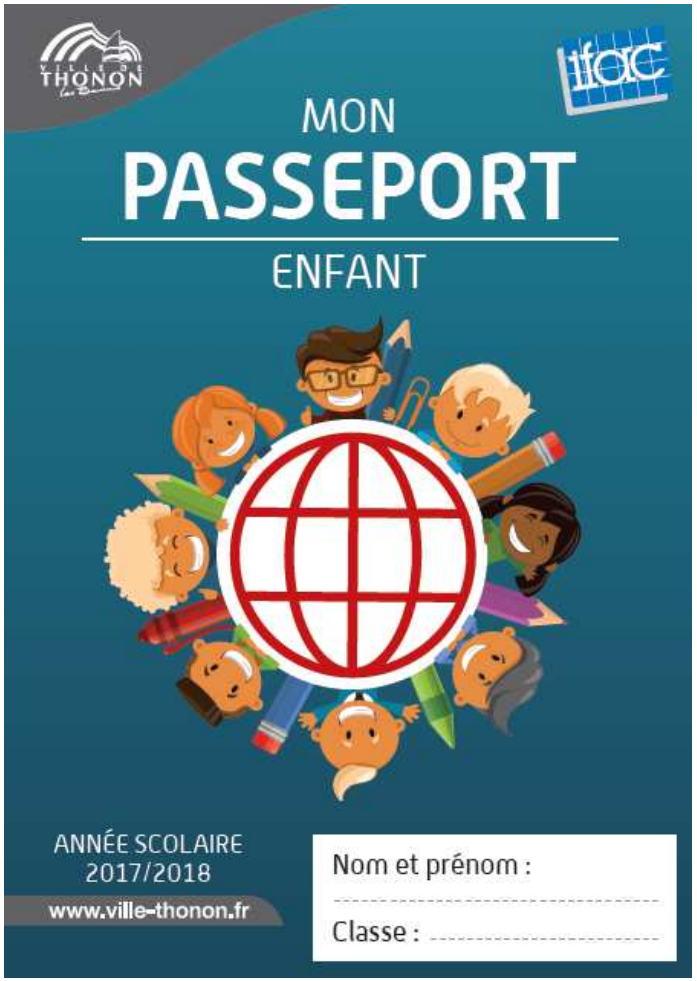

Temps méridien :

	Maternelle	Elementaire
Restaurant	12h00 – 12h45 à 13h00 : repas	12h00 – 12h35 : 1er service
		12h35 – 13h20 : 2e service
Cour	13h00 – 13h20 : récréation	Récréation animée

Temps périscolaire du soir :

	Maternelle	Elémentaire		
16h00 – 16h40	Goûter	Goûter		
16h40 – 17h30	Jeux & ateliers	Espace Leçons	Activité à projet (TAP)	Récré animée
17h30 – 18h30		Récré animée		

BILAN DU PERMIS VÉLO 2018

Ecole	Nombre d'élèves	Pourcentage de réussite
ARTS	50	87 %
CHATELARD	51	88 %
JULES FERRY	37	86 %
GRANGETTE	55	93 %
LETROZ	33	91 %
MORILLON	61	97 %
VONGY	25	92 %
JEANNE D'ARC	59	97 %
SAINT FRANCOIS	59	90 %
SACRE COEUR	56	96 %
TOTAL	486	92%

SERVICE ÉDUCATION

PERMIS TRANSPORT EN COMMUN ET INTERNET

Une initiative de

En partenariat avec

PERMIS INTERNET pour les enfants

Le "Permis Internet pour les enfants" est un programme national de prévention pour un usage d'Internet vigilant, sûr et responsable à l'attention des enfants de CM2 et de leurs parents.

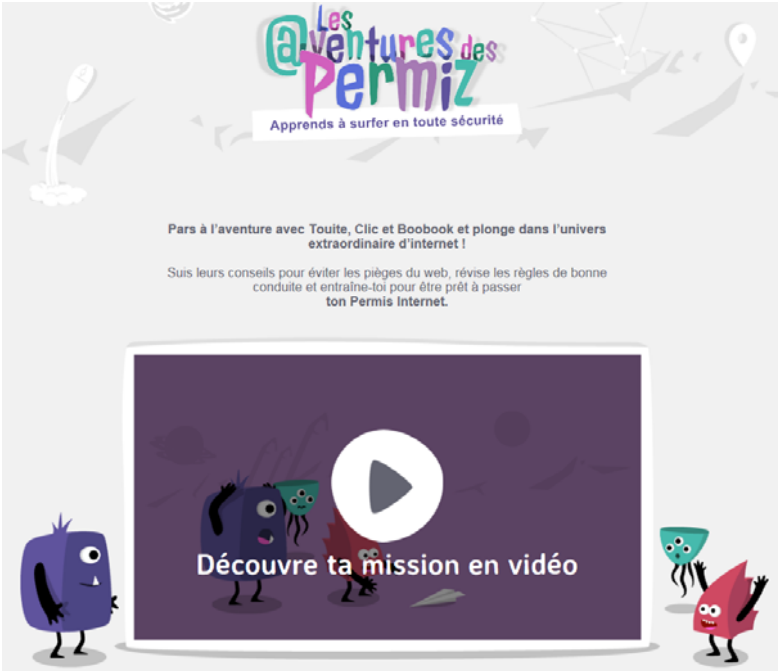

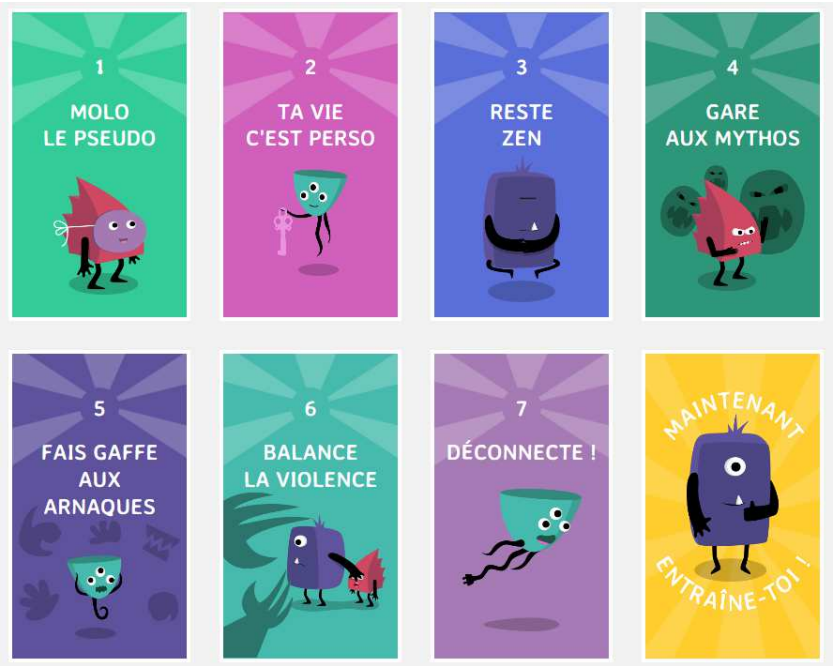

NOUVEAU FORMAT DE NATATION SCOLAIRE 2018/2019

FORMAT NATATION SCOLAIRE - ANNEE 2018/2019

DU 03 au 21 septembre 2018 et du 29 avril au 28 juin 2019

	Horaires			Classe 1	Classe 2	Classe 3	Horaires			Classe 1	Classe 2	Classe 3
LUNDI	09:05	-	09:45					14:15	-	14:55		
	09:55		10:35									
	10:45	-	11:25					15:05	-	15:45		
MARDI	09:05	-	09:45					14:15	-	14:55		
	09:55		10:35									
	10:45	-	11:25					15:05	-	15:45		
JEUDI	09:05	-	09:45					14:15	-	14:55		
	09:55		10:35									
	10:45	-	11:25					15:05	-	15:45		
VENDREDI	09:05	-	09:45					14:15	-	14:55		
	09:55		10:35									
	10:45	-	11:25					15:05	-	15:45		

Composition	NB classes		Nb semaines	total	
public	39		12	468	65,00%
privé	21		12	252	35,00%
total	60		12	720	100%

2017	2018
570 séances (9,8 par classe)	666 séances (11,5 par classe)

HYGIENE ALIMENTATION & SANTE

Jeudi 17 mai 2018

ORDRE DU JOUR

- Dates importantes restauration 2017/2018 (repas spéciaux, semaines à thème…)
- Nouveautés (repas mixés, repas végétariens…)
- Présentation de la Porte Ouverte du 14 octobre
- Mise en place des PEDIBUS
- Prix du ticket repas (avec création du flyer)
- Poursuite de l'aménagement des restaurants (suite à l'étude sur le bruit)

- Dates importantes restauration 2017/2018 (repas spéciaux, semaines à thème…)
- Rappel PEDIBUS
- Présentation des nouveaux goûters périscolaires
- Projets SODEXO
- Le temps de repas sous le format à 4 jours (organisation, fonctionnement…).

- Installation de défibrillateurs sur les écoles
- Bilan de l'enquête satisfaction menée par la SODEXO
- Suite et fin de la réflexion sur l'organisation du temps de repas l'an prochain
- Etude du gaspillage en cantine et réflexions sur sa diminution
- Mise en place de jetons de satisfaction sur les restaurants scolaires ?

Cf compte rendu

Résultats enquête de satisfaction consommateurs 2018

Méthodologie, lecture des résultats

Méthodologie

- Un questionnaire papier a été distribué aux convives
- Le nombre de questionnaires a été commandé par la Direction Régionale
- Le traitement est assuré par notre partenaire référencé, l'institut d'études Soft Computing.

Lecture des résultats

- Les rapports sont édités à partir de 20 répondants, exceptés pour les questionnaires adultes auxquels un taux de retour supérieur à 50% ou 20 répondants est suffisant. Les résultats des sites qui ne bénéficient pas de rapport sont tout de même intégrés au rapport de la DR et du segment
- Les résultats aux questions sont affichés à partir de 20 répondants
- Afin de nuancer leur jugement, les convives situent leur niveau de satisfaction sur une échelle à 4 niveaux

- Les flèches ↗ ↘ permettent de mettre en avant les écarts de résultats importants (significatifs à 95%) entre 2017 et 2018, selon un test statistique.

Résultats enquête de satisfaction consommateurs 2018

Primaires : résultats

Nombre de répondants		% Pas bien du tout	% Pas bien	% Bien	% Très bien	%Très Bien + % Bien 2018	%Très Bien + % Bien 2017	Évol.	Total Segment Education 2018
124	SATISFACTION GLOBALE	19	16	32	32	65	70		82
123	Des desserts	5	7	24	64	89	84		92
124	Des yaourts et des fromages	10	11	24	55	79	80		81
123	Des plats	11	11	31	47	78	75		82
124	Des entrées	11	22	37	30	67	70		71

% Pas bien du tout · % Pas bien · % Bien · % Très bien

Es-tu d'accord ?

Base		%	Évol.
126	J'aime les animations organisées parfois le midi	97	↗
122	Les menus changent assez souvent	83	↗
120	J'aime découvrir des plats que je n'ai pas l'habitude de manger	68	
126	Les assiettes sont bien présentées	64	
118	J'ai assez de temps pour manger	58	↗
123	La salle est bien décorée	52	
125	La cantine est calme	5	

sodexo SERVICES DE QUALITÉ DE VIE

Résultats enquête de satisfaction consommateurs 2018

Primaires : résultats

Nombre de répondants		% Pas bien du tout	% Pas bien	% Bien	% Très bien	% Très Bien + % Bien 2018	% Très Bien + % Bien 2017	Évol.	Total Segment Education 2018
49	SATISFACTION GLOBALE	10	10	41	39	80	74		82
50	Des desserts	4		18	78	96	88		92
49	Des plats	6	8	29	57	86	70		82
49	Des yaourts et des fromages	4	10	24	61	86	85		81
49	Des entrées	10	35	45	10	55	57		71

% Pas bien du tout | % Pas bien | % Bien | % Très bien

Es-tu d'accord ?

Base		%	Évol.
50	J'aime les animations organisées parfois le midi	98	
50	Les menus changent assez souvent	94	
50	Les assiettes sont bien présentées	86	↗
50	J'ai assez de temps pour manger	80	
50	J'aime découvrir des plats que je n'ai pas l'habitude de manger	72	
50	La salle est bien décorée	68	↗
50	La cantine est calme	0	

sodexo SERVICES DE QUALITÉ DE VIE

Résultats enquête de satisfaction consommateurs 2018

Primaires : résultats

Nombre de répondants		% Pas bien du tout	% Pas bien	% Bien	% Très bien	% Très Bien + % Bien 2018	% Très Bien + % Bien 2017	Évol.	Total Segment Education 2018
52	SATISFACTION GLOBALE	2	4	52	42	94	69	↗	82
57	Des desserts	4	25	72		96	96		92
56	Des yaourts et des fromages	2	5	57	36	93	88		81
55	Des plats	5	21	34	40	74	84		82
57	Des entrées	11	26	32	32	63	60		71

% Pas bien du tout · % Pas bien · % Bien · % Très bien

Base	Es-tu d'accord ?	%	Évol.
56	J'ai assez de temps pour manger	100	↗
55	J'aime les animations organisées parfois le midi	89	
58	La salle est bien décorée	84	↗
57	Les assiettes sont bien présentées	77	
56	J'aime découvrir des plats que je n'ai pas l'habitude de manger	75	
58	Les menus changent assez souvent	74	
57	La cantine est calme	12	

sodexo SERVICES DE QUALITÉ DE VIE

Résultats enquête de satisfaction consommateurs 2018

Primaires : résultats

Nombre de répondants		% Pas bien du tout	% Pas bien	% Bien	% Très bien	%Très Bien + % Bien 2018	%Très Bien + % Bien 2017	Évol.	Total Segment Education 2018
65	SATISFACTION GLOBALE	32	15	31	22	52	49		82
67	Des desserts	21	9	28	42	70	79		92
66	Des plats	26	18	29	27	56	52		82
67	Des entrées	34	15	34	16	51	63		71
68	Des yaourts et des fromages	28	22	19	31	50	73	↘	81

moyenne nationale

Base	Es-tu d'accord ?	%	Évol.
66	J'aime les animations organisées parfois le midi	65	
68	J'ai assez de temps pour manger	65	↘
70	Les menus changent assez souvent	60	
70	J'aime découvrir des plats que je n'ai pas l'habitude de manger	50	
70	La salle est bien décorée	49	↘
71	Les assiettes sont bien présentées	46	
68	La cantine est calme	7	

sodexo SERVICES DE QUALITÉ DE VIE

Résultats enquête de satisfaction consommateurs 2018

Primaires : résultats

Nombre de répondants		% Pas bien du tout	% Pas bien	% Bien	% Très bien	% Très Bien + % Bien 2018	% Très Bien + % Bien 2017	Évol.	Total Segment Education 2018
88	SATISFACTION GLOBALE	14	10	39	38	76	75		82
85	Des desserts	7		25	67	92	91		92
86	Des plats	5	9	48	38	86	90		82
87	Des yaourts et des fromages	5	11	25	59	84	86		81
82	Des entrées	5	30	36	27	65	71		71

% Pas bien du tout · % Pas bien · % Bien · % Très bien

semblable moyenne nationale

Base	Es-tu d'accord ?	%	Évol.
88	J'aime les animations organisées parfois le midi	86	
89	La salle est bien décorée	83	
90	J'ai assez de temps pour manger	79	
86	Les menus changent assez souvent	74	
86	J'aime découvrir des plats que je n'ai pas l'habitude de manger	66	
86	Les assiettes sont bien présentées	53	↘
91	La cantine est calme	16	↗

Grangette = RS référence

sodexo SERVICES DE QUALITÉ DE VIE

Résultats enquête de satisfaction consommateurs 2018

Primaires : résultats

Nombre de répondants		% Pas bien du tout	% Pas bien	% Bien	% Très bien	%Très Bien + % Bien 2018	2017	Évol.	Total Segment Education 2018
79	SATISFACTION GLOBALE	13	14	42	32	73			82
85	Des desserts	4	16	79		95			92
84	Des plats	10	39	50		89			82
83	Des yaourts et des fromages	5	7	20	67	88			81
83	Des entrées	7	28	37	28	65			71

% Pas bien du tout · % Pas bien · % Bien · % Très bien

Base	Es-tu d'accord ?	%	Évol.
82	J'aime les animations organisées parfois le midi	89	
84	J'ai assez de temps pour manger	81	
83	Les assiettes sont bien présentées	80	
82	Les menus changent assez souvent	79	
84	J'aime découvrir des plats que je n'ai pas l'habitude de manger	74	
85	La salle est bien décorée	73	
84	La cantine est calme	6	

sodexo SERVICES DE QUALITÉ DE VIE

Résultats enquête de satisfaction consommateurs 2018

Primaires : résultats

Nombre de répondants		% Pas bien du tout	% Pas bien	% Bien	% Très bien	%Très Bien + % Bien 2018	2017	Évol.	Total Segment Education 2018
79	SATISFACTION GLOBALE	13	14	42	32	73			82
85	Des desserts	4	16	79		95			92
84	Des plats	10	39	50		89			82
83	Des yaourts et des fromages	5	7	20	67	88			81
83	Des entrées	7	28	37	28	65			71

% Pas bien du tout · % Pas bien · % Bien · % Très bien

Base	Es-tu d'accord ?	%	Évol.
82	J'aime les animations organisées parfois le midi	89	
84	J'ai assez de temps pour manger	81	
83	Les assiettes sont bien présentées	80	
82	Les menus changent assez souvent	79	
84	J'aime découvrir des plats que je n'ai pas l'habitude de manger	74	
85	La salle est bien décorée	73	
84	La cantine est calme	6	

sodexo SERVICES DE QUALITÉ DE VIE

Résultats enquête de satisfaction consommateurs 2018

Primaires : résultats

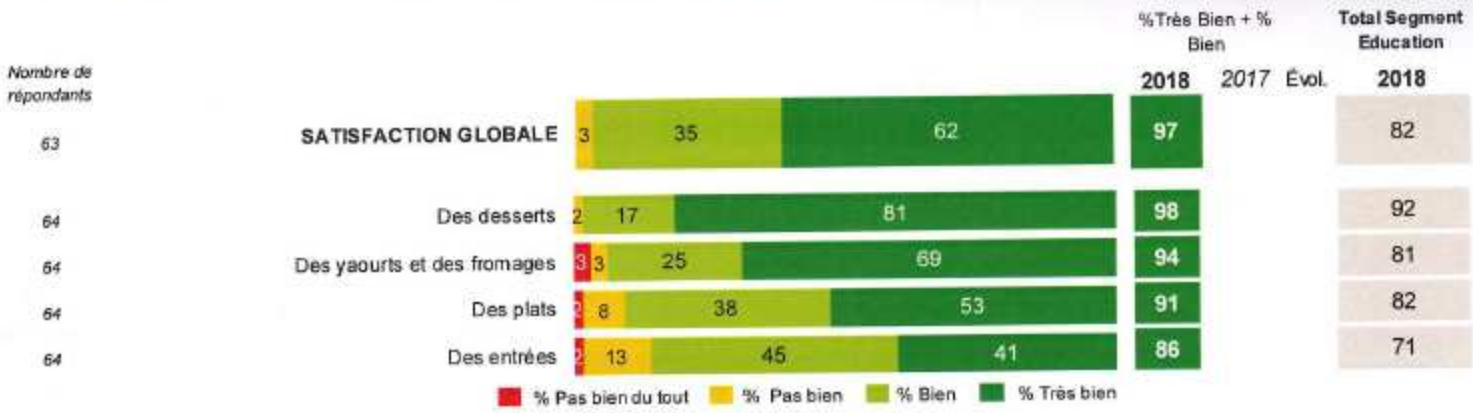

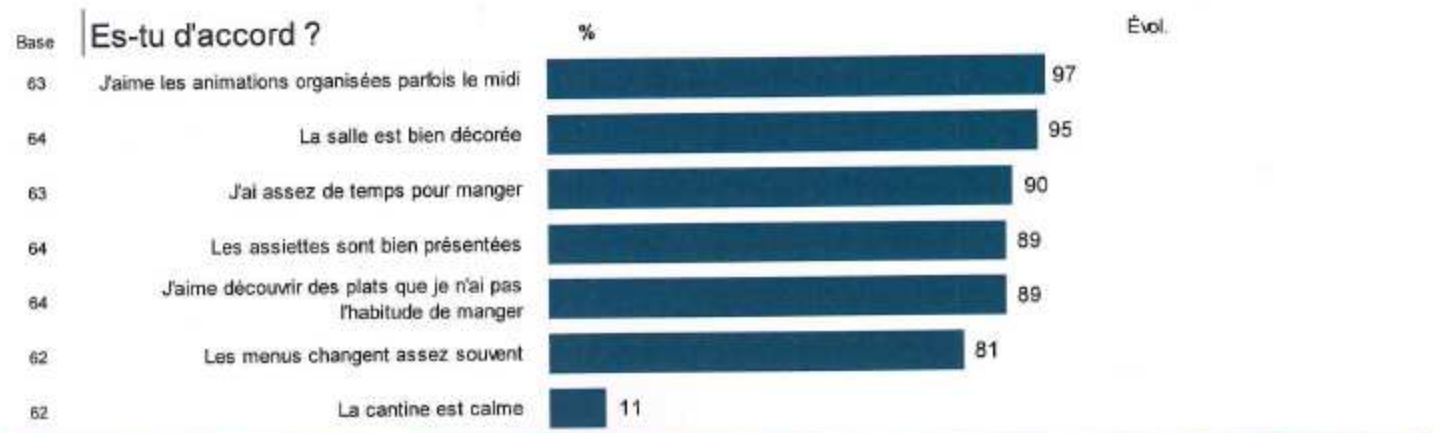

sodexo SERVICES DE QUALITÉ DE VIE

ORGANISATION DU TEMPS DE REPAS L'AN PROCHAIN

	Maternelle	Elementaire
Restaurant	12h00 – 12h45 à 13h00 : repas	12h00 – 12h35 : 1er service
		12h35 – 13h20 : 2e service
Cour	13h00 – 13h20 : récréation	Récréation animée

Cf compte rendu.

Une réunion sur cette thématique sera proposée autour d'un repas en cantine en fin d'année scolaire.

RELATIONS
INSTITUTIONS EDUCATIVES – FAMILLES
Vendredi 18 mai 2018

ORDRE DU JOUR

- Nouveautés KIDIZZ
- Consignes de sécurité, mise en place d'évènements sur les écoles

- Bilan des fonctionnements (Réunion annulée car aucun parent présent)

- Consignes lors d'organisations d'évènements sur les écoles
  - Débits de boissons
  - Consignes de sécurité annexées aux conventions de prêts de locaux
- Numérisation des systèmes d'inscription en cantine à la rentrée 2018
- Création de flyers communicatifs à l'attention des familles : prix du repas en cantine, interventions municipales en temps scolaires, écoles numériques…
- Format du PEDT l'an prochain (nouveaux horaires de réunions, etc…)

SERVICE ÉDUCATION

CONSIGNES LORS D'ORGANISATIONS D'ÉVÈNEMENTS SUR LES ÉCOLES

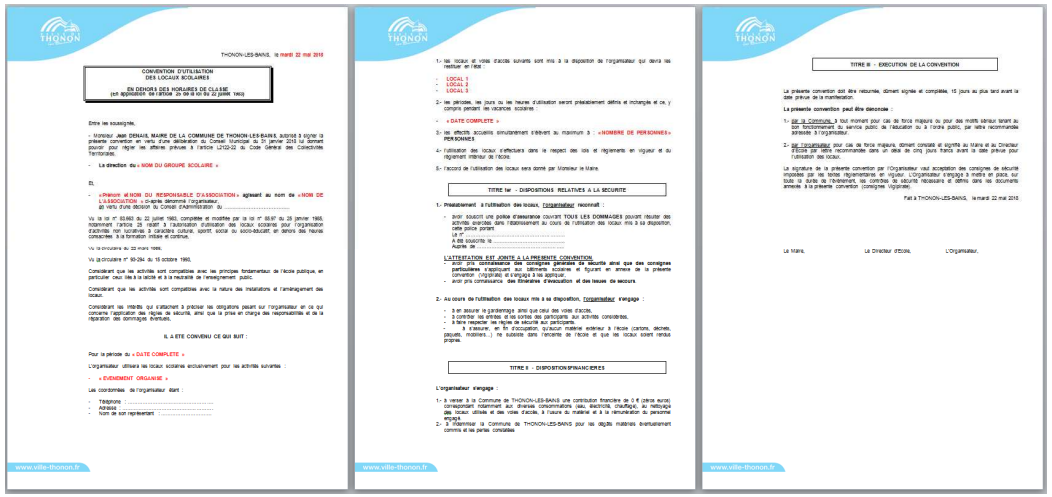

THONON-LES-BAINS, le mardi 22 mai 2018

CONVENTION D'UTILISATION
DES LOCAUX SCOLAIRES

EN DEHORS DES HORAIRES DE CLASSE
(cf. circulaire n° 88-186 du 29 juillet 1988 et circ. du 22 janvier 1990)

Entre les soussignés,

- Monsieur **JEAN DENAIS**, MAIRE DE LA COMMUNE DE THONON-LES-BAINS, autorisé à signer la présente convention en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2016 lui donnant pouvoir pour régler les affaires prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **La direction du « NOM DU GROUPE SCOLAIRE »**

Et,

- **« Prénom et NOM DU RESPONSABLE D'ASSOCIATION » agissant au nom de « NOM DE L'ASSOCIATION »** ci-après dénommé l'organisateur,
  et vertu d'une décision du Conseil d'Administration du .....

Vu le loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, complétée et modifiée par la loi n° 88-87 du 26 janvier 1988, notamment l'article 26 relatif à l'autorisation d'utilisation des locaux scolaires pour l'organisation d'activités non lucratives à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif, en dehors des heures consacrées à la formation initiale et continue,

Vu la circulaire du 22 mars 1988,

Vu la circulaire n° 90-294 du 15 octobre 1990,

Considérant que les activités sont compatibles avec les principes fondamentaux de l'école publique, en particulier ceux liés à la laïcité et à la neutralité de l'enseignement public,

Considérant que les activités sont compatibles avec la nature des installations et l'aménagement des locaux,

Considérant les intérêts qui s'attachent à protéger les obligations pesant sur l'organisateur en ce qui concerne l'application des règles de sécurité, ainsi que la prise en charge des responsabilités et de la réparation des dommages éventuels,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Pour la période du **« DATE COMPLETE »**

L'organisateur utilisera les locaux scolaires exclusivement pour les activités suivantes :

- **« EVENEMENT ORGANISE »**

Les coordonnées de l'organisateur étant :

- Téléphone : .....
- Adresse : .....
- Nom de son représentant : .....

www.ville-thonon.fr

1.- Les locaux et voies d'accès suivants sont mis à la disposition de l'organisateur qui devra les restituer en l'état :

- LOCAL 1
- LOCAL 2
- LOCAL 3

2.- Les périodes, les jours ou les heures d'utilisation seront préalablement définis et inchangés et ce, y compris pendant les vacances scolaires :

- **« DATE COMPLETE »**

3.- Les effectifs accueillis simultanément n'élèvent au maximum à : **« NOMBRE DE PERSONNES »** PERSONNES

4.- l'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect des lois et règlements en vigueur et du règlement intérieur de l'école.

5.- l'accord de l'utilisation des locaux sera donné par Monsieur le Maire.

TITRE IIer - DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

1.- **Préalablement** à l'utilisation des locaux, l'organisateur reconnaît :

- avoir souscrit une police d'assurance couvrant TOUS LES DOMMAGES pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition, cette police portant :
  Le n° .....
  A été souscrite le .....
  Auprès de .....

  L'ATTESTATION EST JOINTE A LA PRESENTE CONVENTION.
- avoir pris connaissance **des consignes générales de sécurité** ainsi que **des consignes particulières** s'appliquant aux bâtiments scolaires et figurant en annexe de la présente convention (originale) et s'engage à les appliquer.
- avoir pris connaissance **des itinéraires d'évacuation et des issues de secours**.

2.- Au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition, l'organisateur **s'engage** :

- à en assurer le gardiennage ainsi que celui des voies d'accès,
- à faire respecter les lois et les règlements en vigueur dans ces activités considérées,
- à faire respecter les règles de sécurité aux participants aux activités considérées,
- à assurer, en fin d'occupation, qu'aucun matériel extérieur à l'école (cartons, déchets, paquets, matériels...) ne subsiste dans l'enceinte de l'école et que les locaux soient remis propres.

TITRE II - DISPOSITION FINANCIERES

L'organisateur s'engage :

1.- à verser à la Commune de THONON-LES-BAINS une contribution financière de 0 € (zéros euros) correspondant notamment aux diverses consommations (eau, électricité, chauffage, au nettoyage des locaux utilisés et des voies d'accès, à l'usure du matériel et à la rémunération du personnel engagé.
2.- à indemniser la Commune de THONON-LES-BAINS pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées

TITRE III - EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention doit être retournée, dûment signée et complétée, 15 jours au plus tard avant la date prévue de la manifestation.

La présente convention peut être dénoncée :

1.- par la Commune à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public, par lettre recommandée adressée à l'organisateur.

2.- par l'organisateur pour cas de force majeure, dûment constaté et signifié au Maire et au Directeur d'Ecole par lettre recommandée dans un délai de cinq jours francs avant la date prévue pour l'utilisation des locaux.

La signature de la présente convention par l'organisateur vaut acceptation des consignes de sécurité imposées par les textes réglementaires en vigueur. L'Organisateur s'engage à mettre en place, sur toute la durée de l'événement, les contrôles de sécurité nécessaires et définis dans les documents annexés à la présente convention (consignes Vigipirate).

Fait à THONON-LES-BAINS, le mardi 22 mai 2018

Le Maire, Le Directeur d'Ecole, L'organisateur,

SERVICE ÉDUCATION

ANNEXES DE SECURITE
à la convention d'occupation des locaux scolaires

Madame, Monsieur,

Vous allez bénéficier de locaux scolaires mis à disposition par la ville de Thonon-les-Bains. A cette occasion, nous vous rappelons que l'ensemble du territoire national est maintenu depuis maintenant plusieurs mois au niveau **Vigipirate « sécurité renforcée – risque attentat »**. Une attention particulière doit donc être portée à la sécurité des bâtiments publics et notamment celle des écoles. Nous tenons particulièrement à porter votre attention sur le fait qu'avant – **pendant** – et après votre **événement, aucune personne étrangère à l'établissement ou à son organisation ne doit pouvoir pénétrer dans l'enceinte de l'école.** L'accès du public à l'école par les différentes entrées doit donc être contrôlé en permanence. Les personnes refusant de se soumettre à ces contrôles de sécurité doivent se voir refuser l'accès à l'école.

Les circulaires préfectorales des 4 décembre 2015 et 31 août 2016 fixent les mesures de sécurité à mettre en œuvre dans les établissements scolaires dans le contexte actuel.
Vous trouverez ci-après l'ensemble des documents listant les règles à suivre ainsi que les principales consignes de sécurité à respecter.

Nous vous rappelons également que seul un représentant de l'éducation nationale peut être responsable des locaux durant le temps scolaire. Hors temps scolaire, **la responsabilité d'un événement est portée uniquement par l'organisateur**. Une vigilance accrue de votre part est donc attendue car vous pourrez être amenés à partager certains espaces avec le prestataire d'animation sur ses temps d'accueil périscolaire (CMSO – CMAS et CMSJ – LSHSS).

Pour toute demande d'information complémentaire concernant l'organisation de votre événement, vous pouvez contacter le service éducation au 04 50 70 69 43.

Annexe 1 – Affiche Vigipirate
Annexe 2 – Livret « Vigilance attentat : les bons réflexes »
Annexe 3 – Circulaires préfectorales du 4 décembre 2015 et du 31 août 2016
Annexe 4 – Instruction de juillet 2016

Le service éducation

www.ville-thonon.fr
SERVICE ÉDUCATION 8 av. St-François de Sales 74200 Thonon-les-Bains Tél. 04 50 70 69 43 service-education@ville-thonon.fr

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

VIGIPIRATE

POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

- Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement
- Contrôle visuel des sacs
- Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement
- Ne stationnez pas devant l'établissement à la dépose ou à la récupération de l'élève
- Évitez les attroupements devant l'établissement
- Signalez tout comportement ou objet suspect
- Organisation de trois exercices de sécurité
- Sorties scolaires autorisées, consignes relatives aux voyages scolaires sur education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations et les consignes à suivre en cas d'alerte à proximité d'une école sur :

LE SITE DU MINISTÈRE education.gouv.fr

LE COMPTE TWITTER @educationfrance

Téléchargez l'application *SAIP* sur votre smartphone afin d'être avisé en cas d'alerte

SAIP

gouvernement.fr/ appli-alerte-saip

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement

GUIDE DE BONNES PRATIQUES

Vigilance attentats : les bons réflexes

Guide à destination des chefs d'établissement, des inspecteurs de l'éducation nationale et des directeurs d'école

SGDSN Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

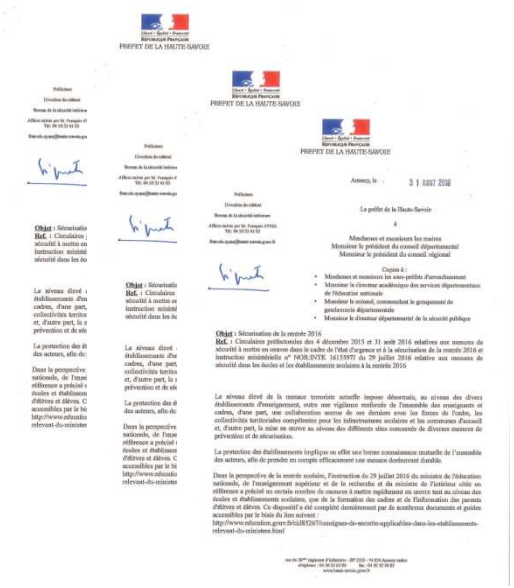

Préfecture
Direction du cabinet
Bureau de la sécurité intérieure
Affaire suivie par M. François-H
Tél. 04 50 33 61 03
Courriel: ...

Objet : Sécurisation de la rentrée 2016
Réf. : Circulaires préfectorales des 4 décembre 2015 et 31 août 2016 relatives aux mesures de sécurité à mettre en œuvre dans le cadre de l'état d'urgence et à la sécurisation de la rentrée 2016 et instruction ministérielle n° NOR:INTK 1615597/ du 29 juillet 2016 relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée 2016

Le niveau élevé de la menace terroriste actuelle impose désormais, au niveau des divers établissements d'enseignement, entre une vigilance renforcée de l'ensemble des enseignants et cadres, d'une part, une collaboration accrue de ces derniers avec les forces de l'ordre, les collectivités territoriales compétentes pour les infrastructures scolaires et les communes d'accueil et, d'autre part, la mise en œuvre au niveau des différents sites concernés de diverses mesures de prévention et de sécurisation.

La protection des établissements implique en effet une bonne connaissance mutuelle de l'ensemble des acteurs, afin de prendre en compte efficacement une menace durablement durable.

Dans la perspective de la rentrée scolaire, l'instruction du 29 juillet 2016 du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de l'intérieur cible en différence à préciser un certain nombre de mesures à mettre rapidement en œuvre tant au niveau des écoles et établissements scolaires, que de la formation des cadres et de l'information des parents d'élèves et élèves. Ce dispositif a été complété dernièrement par de nombreux documents et guides accessibles par le biais du lien suivant :
http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html

CRÉATION DE FLYERS COMMUNICATIFS À L'ATTENTION DES FAMILLES

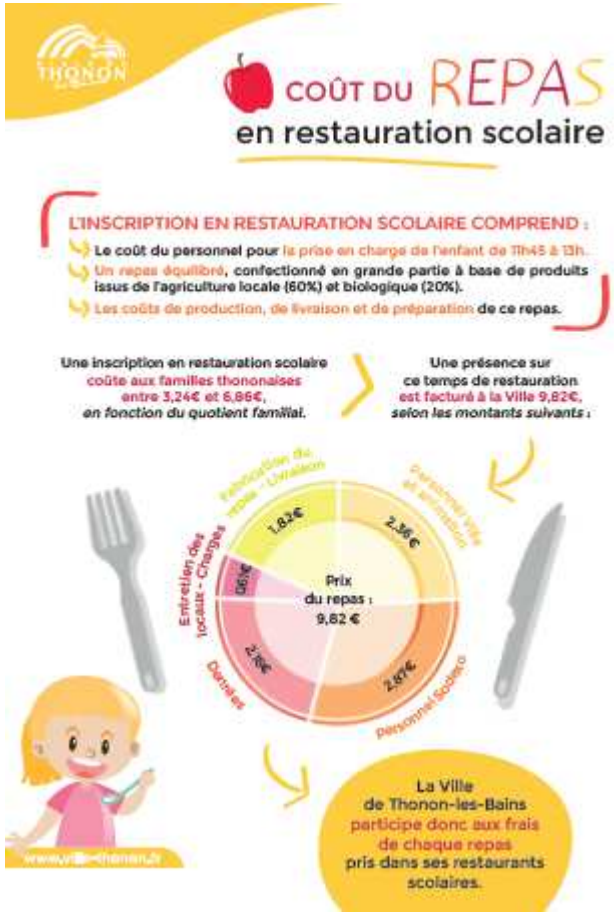

Proposition formulée par le groupe de travail :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 13h45 à 15h45.

Cf. compte rendu.